

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 14 (1876)
Heft: 20

Artikel: L'homme à la fourchette
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183776>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr. 50.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Morin, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteuro vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

L'homme à la fourchette.

Une opération chirurgicale faite dernièrement par le docteur Labbé, de Paris, et mentionnée dans de nombreux journaux, a eu beaucoup de retentissement. Voici en quelques mots ce dont il s'agit : Le 30 mars 1874, un jeune homme de 18 ans voulant imiter un exercice qu'il avait vu faire par un salimbanque, ingurgita une fourchette en ruolz, dont il maintenait les pointes avec les dents. Mais par un mouvement irréfléchi occasionné par une plaisanterie de ses camarades, il laissa échapper les pointes de la fourchette, qui s'enfonça profondément dans le pharynx.

Un docteur appelé immédiatement put saisir, à l'aide d'une longue pince, les dents de la fourchette ; mais dans un moment de très vive douleur le jeune homme le repoussa brusquement et le corps étranger s'enfonça, après quelques minutes, jusque dans l'estomac.

A partir de là, le malade eut des alternatives de bien-être complet et de souffrances modérées, et dans le courant de juin, il se décida à rentrer en Bourgogne. Pendant son séjour dans sa famille, il éprouva des alternatives de douleurs qui duraient 15 jours environ et l'obligeaient pendant tout ce temps à se tenir presque courbé sur le côté gauche. Puis venait un intervalle de bien-être qui ne durait que huit jours.

Dans l'été de 1875, il alla à Lyon demander quelques conseils et y séjourna un mois. Rentré en Bourgogne, ses souffrances disparurent presque complètement et il se décida à revenir à Paris, où il reprit ses occupations pendant six semaines. Dès lors les accidents se renouvelèrent et augmentèrent d'intensité. Le moral du malade s'affected profondément. Il demanda alors à M. Labbé s'il croyait pouvoir intervenir chirurgicalement sans lui faire courir de danger pour sa vie.

Le 9 avril dernier, M. Labbé, après s'être livré à un examen très approfondi du malade, endormit celui-ci et pratiqua l'opération de la gastronomie, qui consiste à ouvrir l'estomac pour y aller chercher le corps étranger. Nous n'exposerons pas ici tous les détails scientifiques de cette opération si habilement exécutée ; nous nous bornerons à dire que le malade fut heureusement délivré de la fatale fourchette, que cinq jours après, il pouvait supporter des

aliments solides et qu'il se trouve aujourd'hui dans d'excellentes conditions de santé.

Cette fourchette, qui a excité à un haut point la curiosité publique, a été présentée l'autre jour à l'Académie des sciences. Attaquée par les liquides de l'estomac, elle est noire un peu partout, et aux extrémités, le cuivre apparaît nettement.

Monsieur le rédacteur,

C'est avec le plus vif plaisir que, lecteur attentif de votre journal, j'ai vu dans son dernier numéro un champ nouveau ouvert à la culture des amis de notre histoire. L'étude de l'origine des noms qu'ont pris plusieurs de nos localités peut être de la plus grande importance, et pour continuer, voici après Lausanne, dont vous avez traité, quelques mots sur Morges, recueillis dans la grande bibliothèque de la nature qu'il m'arrive souvent de consulter dans la faculté que j'ai d'être sans cesse par chemins.

Puisse Clio me faire obtenir auprès de vous un accueil favorable.

MORGES

Et d'abord, deux de nos grands historiographes : Descombez et Verdeil, sont d'accord pour nous dire que Morges fut fondé, le premier, sous Rodolphe II, vers l'an 931 ; le second, sous Berthold V, en 1208. Ce que nous savons de certain, au moins, c'est que le territoire sur lequel cette cité s'est édifiée se nommait déjà Morges et dépendait de la paroisse de Jolens, dans le décanat d'Outre-Venoge (Ultra-Venspium.)

Bien des recherches ont été faites dans le but de trouver d'où pouvait provenir cette dénomination de Morges, mais aucun résultat satisfaisant n'est venu couronner l'œuvre des investigateurs qui, las de travaux et de fatigues, ont fini par vouer le nom à la plaisanterie.

Voici pourtant un fait, qui promet d'être concluant.

Peu après l'invasion romaine, le Léman ne tarda pas à voir se former sur ses rives plusieurs stations du peuple, alors maître du monde connu. Au nombre des endroits qui pouvaient favoriser l'établissement d'une colonie était certainement la baie que laissent entre eux les promontoires de Saint-Sulpice et de Saint-Prex. Cette position fut vite remarquée, et au bord du plus beau des lacs, au cœur d'une